

## REPARTITION DE LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE

### Annexe technique 1

Les données utilisées sont issues :

- Du PLH modifié du 12 juillet 2007 pour les colonnes 2 et 7
- Des tableaux de suivi DDE/ANRU/RO pour la colonne 1 et le reste à localiser soit 346

Communes	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	Taux de logements sociaux par commune au 1 <sup>er</sup> Janvier 2006 en %	Pour mémoire RO hors site déjà localisée au 1 <sup>er</sup> Septembre 2007	Objectifs offre nouvelle par an tout parc confondu sur les 6 prochaines années (issus du PLH territorialisé) En nombre	Poids offre nouvelle en % par commune	Objectif théorique par commune de RO à produire en nombre	Nouveau calcul du poids de l'offre nouvelle en % par commune	RO restant à localiser (346) en nombre	Besoins sur les 6 prochaines années en offre réévaluée de LLC hors RO en nombre	Besoins sur les 6 prochaines années en offre réévaluée de LLC + RO en nombre
Ambarès et Lagrave	12.4	123	66	1,5	14	nc	nc	144	144
Ambès	22.8		22	0,5	5	0.55	2	12	14
Artigues près Bordeaux	7.4		44	1	9	1.1	4	120	124
Bassens	47.3								
Bègles	32.1								
Blanquefort	23.9		121	2,7	25	3	10	186	196
Bordeaux	14.7	51	1 800	40	371	44.7	155	3 456	3 611
Bouliac	3.1		22	0,5	5	0.55	2	66	68
Le Bouscat	20.9		110	2,5	23	2.7	10	144	154
Bruges	21.1		165	3,7	34	4	14	312	326
Cardon Blanc	18.5	57	44	1	9	nc	nc	60	60
Cenon	54.0								
Eysines	29.6	14	110	2,5	23	2.7	10	294	304
Floirac	48.4								
Gradignan	13.3	10	176	4	37	4.4	15	264	279
Le Haillan	21.2		44	1	9	1.1	4	60	64
Lormont	64.1								
Mérignac	26.1	94	605	13,5	125	15	52	1 092	1 144
Parempuyre	5.2		55	1,2	11	1.3	5	132	137
Pessac	23.0	31	352	8	74	8.7	30	462	492
Saint Aubin du Médoc	2.2	34	44	1	9	nc	nc	108	108
Saint Louis de Montferrand	0.5		11	0,2	2	0.27	1	6	7
Saint Médard en Jalles	10.9	82	226	5	47	nc	nc	324	324
Saint Vincent de Paul	4.5		11	0,2	2	0.27	1	3	4
Le Taillan Médoc	3.3	50	61	1,4	13	nc	nc	246	246
Talence	22.3		176	4	37	4.4	15	366	381
Villeneuve d'Ornon	15.6	35	204	4,6	43	5	16	534	550
Total		581	4 469	100	927	100	346	8 391	8 737

\* Les communes sans chiffre sont indiquées pour mémoire, elles ne sont pas concernées par la reconstitution de l'offre, compte tenu de leur pourcentage de logement social.

0 ➤ **La colonne 0** reprend les taux de logements sociaux établis par la DDE et par commune au 1<sup>er</sup> Janvier 2006

1 ➤ **La colonne 1** reprend l'ensemble des logements reconstruits dans le cadre de l'ANRU depuis 2005 et localisés hors communes d'origine. Pour mémoire, la ville de Bègles a entièrement reconstruit sur la commune.

2 ➤ **La colonne 2** reprend les objectifs de l'offre nouvelle, toute production confondue (logements individuels ou collectifs privés ou publics) à construire chaque année commune par commune et ce, pendant 10 ans.

3 ➤ **La colonne 3** présente le poids relatif en offre nouvelle de la commune au regard de l'offre nouvelle totale calculé de la manière suivante : objectif de l'offre nouvelle de la commune/objectif total de l'offre nouvelle.

4 ➤ **La colonne 4** calcule les objectifs théoriques de RO pour chaque commune en fonction de son poids relatif en offre nouvelle : résultats colonne 3 X total de RO à localiser (issu des tableaux de suivi DDE/ANRU).

Total RO à localiser étant égal à RO déjà localisée (581) + RO restant à localiser (346) soit 927

Ainsi, il apparaît que certaines communes voient leurs objectifs RO déjà atteints au regard des RO déjà localisées (comparaison colonne 1 et colonne 4).

5 ➤ **La colonne 5** présente le poids relatif en offre nouvelle sans les communes ayant déjà atteint leur quota de RO et qui ne sont donc plus concernées par le reste à localiser (communes nc). Ainsi le poids relatif de l'offre nouvelle est donc proportionnellement légèrement en augmentation et permet de recalculer les objectifs de RO restant à localiser par commune concernée.

Le calcul se fait de la manière suivante : Objectifs de l'offre nouvelle par commune / [(objectif de l'offre nouvelle total à produire chaque année sur la CUB (4 469) – objectifs de l'offre nouvelle des communes nc (441) = 4028)].

6 ➤ **La colonne 6** calcul les objectifs de RO par commune : Résultat de la colonne 5 X RO restant à localiser.

7 ➤ **La colonne 7** présente à titre de comparaison les objectifs pour les 6 prochaines années des LLC à produire par commune.

8 ➤ **La colonne 8** précise la totalité de LLC à produire sur les 6 prochaines années RO comprises.